COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 22 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze le vingt-deux avril le Conseil Municipal de la Commune de CHÂTILLON SUR CHALARONNE, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 15 avril, sous la présidence de Monsieur Yves CLAYETTE, Maire.

Monsieur LE MAIRE ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents:

M. CLAYETTE - M. MATHIAS - M. PERREAULT - M. QUIBLIER-SARBACH - M. MONTRADE - Mme LEVERT - Mme BIAJOUX - Mme BAS-DESFARGES - Mme FETTET-RICHONNIER - Mme RAVOUX - M. JACQUARD - M. MORRIER - Mme BLENET - Mme SOUPE - M. MORIN - Mme MOREAU - M. MARTINON - Mme BROCHARD - M. CURNILLON - M. FORAY - Mme BERRY - M. BRASSEUR - Mme JOYOT - M. RENOUD-GRAPPIN - Mme MEGARD.

Ont donné un Pouvoir :

Mme ROGNARD représentée par Mme LEVERT M. COILLARD représenté par M. MATHIAS

Absents:

M. Thierry MORIN a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 14 avril 2014.

En préambule, Monsieur le Maire ouvre la séance et présente M. Christian LAMUR percepteur du Trésor Public de Châtillon sur Chalaronne qui assiste chaque année à la séance de présentation du budget primitif.

22/04/2014 - 1 -

Rapport N° 1 : Fiscalité 2014 : Fixation des taux de fiscalité locale (TH/TFB/TFNB/CFE : Approbation

Monsieur le Maire cède la parole à M Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH maire adjoint chargé des finances qui indique que conformément au débat d'orientation budgétaire 2014 qui s'est déroulé le mercredi 2 avril 2014, il vous est proposé de reconduire les taux des taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti à l'identique par rapport à l'an dernier, lesquels taux n'ont pas été réévalués depuis l'exercice 2006 mais rebasés en 2011 à partir des taux 2010. Le taux de la cotisation foncière des entreprises date de l'exercice 2011 et est l'une des composantes qui remplace la taxe professionnelle supprimée en 2010. Il vous est donc proposé les taux 2014 suivants :

- Taxe d'habitation 15.83%
- Taxe sur le foncier bâti 16,54%
- Taxe sur le foncier non bâti 46,66%
- CFE Cotisation foncière des entreprises 21,82%

M. le Maire propose donc d'approuver les taux ci-dessus énoncés.

A l'issue de la présentation M. le Maire rajoute que la moyenne départementale en matière de taxe d'habitation s'élève à 16,20 % et la nationale à 22,85 % c'est-à-dire supérieure au taux de taxe d'habitation de Châtillon sur Chalaronne.

Pour ce qui concerne le foncier bâti, la moyenne départementale s'élève à 14,31 %, la moyenne régionale à 16,57 % et la moyenne nationale à 20,37 %.

Le conseil municipal approuve les taux de fiscalité 2014, identiques à ceux de 2013.

Rapport n° 2 : Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2014 : Approbation

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Patrick MATHIAS et à Madame Sylvie BIAJOUX pour la présentation des subventions aux associations suivantes :

SUBVENTIONS DE L'ANNEE 13 /14	Versement au réel	
1/ SUBVENTIONS A CARACTERE SPORTIF:	2013	2014
A.B.C Boules	300 €	300,00 €
A.C .P Pétanque	500 €	1 000,00 €
Pétanque exceptionnel	500 €	
A.V.S Archers	100 €	
BADMIN'DOMBES	1 100 €	1 100,00 €
C.C .C Cyclisme	2 200 €	2 000,00 €
C.C.C. exceptionnel		200,00 €
E.C.J . – Judo –	1 500 €	1 500,00 €
F.C.D.B .Foot	6 000 €	6 000,00 €
Cheval en Chalaronne		1 000,00 €

22/04/2014 - 2 -

Cheval en Chalaronne demande exceptionnelle		200,00 €
K.C.C Karaté	900 €	1 000,00 €
K.C .C Karaté demande exceptionnelle	300 C	300,00 €
R.T.C Rugby	2 000 €	3 000,00 €
R.T.C Rugby demande exceptionnelle	1 800 €	0,00 €
T.C. C Tennis	2 300 €	3,000
Athlétisme Châtillonnais (VAILLANTE)	5 000 €	4 000,00 €
Athlétisme Châtillonnais demande	3 000 C	·
exceptionnelle	500 €	0,00 €
VAILLANTE – Gymnastique	1 500 €	1 500,00 €
VAILLANTE - Handball	1 400 €	1 400,00 €
VAILLANTE - Handball demande exceptionnelle		200,00 €
Office Municipal des Sports		
Association sportive collège Eugène Dubois	350 €	300,00 €
Collège Eugène Dubois demande exceptionnelle	200 €	200,00 €
Association sportive collège St Charles	300 €	230,00 €
Gymnastique Châtillonnaise	200 €	250,00 €
Club Loisir Sportive Châtillonnaise	100 €	100,00 €
Club Loisir Sportive demande exceptionnelle		100,00 €
Gaule Châtillonnaise	200 €	200,00 €
Gaule Châtillonnaise aide exceptionnelle	100 €	
Autour de la danse	400 €	500,00 €
Les Amis de l'Aviculture de l'Ain	400 €	500,00 €
Les Amis de l'Aviculture demande exceptionnelle	800 €	1 000,00 €
La Tour de la Dombes (échecs)	200,00 €	300,00 €
Eponna	500 €	200,00 €
Sous-total A	31 350,00 €	28 580,00 €
Manifestations sportives événementielles :	4 250 00 6	4 250 00 6
Prix cycliste de la Ville Fleurie	1 350,00 €	1 350,00 €
Sous-total B	1 350,00 €	1 350,00 €
Réserve affectée aux sportifs de haut niveau	2 550,00 €	2 550,00 €
Sous-total C	2 550,00 €	2 550,00 €
Total Sport (1) A+B+C	35 250,00 €	32 480,00 €
2/ SUBVENTIONS A CARACTERE SOCIAL :	2013	2014
Amicale des sapeurs-pompiers	1 500 €	2 000,00 €
Subvention exceptionnelle	500 €	,
Mutuelle générale du personnel des collectivités locales	115,00 €	115,00 €
Prévention routière	100,00 €	100,00€
Amicale du personnel communal	28 000,00 €	30 000,00 €
Amicale du personnel communal demande exceptionnelle	23 000,00 0	

22/04/2014 - 3 -

Equipe St Vincent Depaul		500,00 €	
Age d'Or	300,00 €	300,00 €	
Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers	180,00 €	100,00 €	
Centre social la Passerelle	233 000,00 €	222 000,00 €	
Poste de coordinateur	10 000,00 €	10 000,00 €	
Restauration scolaire	9 832,55 €	10 000,00 €	
Contrat éducatif local Passerelle	21 000,00 €	21 000,00 €	
Total (2)	304 527,55 €	296 115,00 €	
10.01 (2)	00:02:,000	200 110,00 0	
3/ SUBVENTIONS A CARACTERE CULTUREL :	2013	2014	
Académie de la Dombes	600,00€	250,00 €	
Tradition sur Chalaronne	300,00 €	300,00 €	
Amis de l'Orgue	1 200,00 €	1 200,00 €	
Union musicale (y compris salaire Chef de Musique)	8 000,00 €	8 000,00 €	
Club de modélisme	100,00 €		
Subvention exceptionnelle	200,00 €	1 300,00 €	
CODEPA Festival de Théâtre	9 000,00 €	9 000,00 €	
La Pie qui Gratte Adultes	1 200,00 €	1 200,00 €	
La Pie qui Gratte Enfants	3 500,00 €	3 500,00 €	
St Guignefort	500,00 €	500,00 €	
OMC événementiel (soirée des associations - fête de la Musique - journée Chevalet -spectacles)	30 000,00 €	30 000,00 €	1500 déjà donn
Châtillon Chante	800,00 €	800,00€	
Spectacle St Vincent Depaul			
Créateliers	500,00 €	400,00 €	
Artis	650,00 €	1 130,00 €	
Subvention exceptionnelle	3 000,00 €		
Culturloisir	500,00 €	600,00€	
Amicale Châtillon France Québec (Divin défi)	500,00€	500,00€	
Subvention exceptionnelle	500,00 €	800,00€	
Crayons de couleurs		300,00 €	
Total (3)	61 050,00 €	59 780,00 €	
	,	·	
4 / AUTRES ASSOCIATIONS :	2013	2014	
APIC (association parents d'élèves indépendants Châtillonnais)	100,00 €	100,00 €	
FCPE			
Amicale des donneurs de sang	250,00 €	250,00 €	
FNATH	300,00 €	300,00 €	
Association des anciens combattants	340,00 €	340,00 €	
Sou des écoles Laïques Commerson	230,00 €	230,00 €	
APEL St Charles	230,00 €	230,00 €	

22/04/2014 - 4 -

Voyages scolaires + classes découverte s (7,63 €/élève/jour) (Provision)		
Comité Miss Châtillon	700,00€	700,00 €
Comité Miss Châtillon Subvention exceptionnelle	600,00€	600,00€
Comité de la Foire	6 500,00 €	5 000,00 €
Foyer socio-éducatif Lycée Professionnel		
Amicale du secteur C8	100,00€	100,00 €
Jumelage Wachtersbach 0,35 € par habitants	1 796,55 €	1 729,00 €
Jumelage Wachtersbach Subvention exceptionnelle		20 650,00 €
Jumelage (cadeaux aux écoles)	590,00€	590,00 €
OGEC St Charles (contrat simple + contrat d'association) (provision)	26 411,70 €	30 000,00 €
Délégation cantonale Éducation Nationale	40,00 €	40,00 €
Amitiés COLCEAG 0,35 € par habitants	1 796,55 €	1 729,00 €
Chambre des Métiers apprentissages	300,00 €	300,00 €
Total (4)	40 284,80 €	62 888,00 €
Sous Total de 1 à 4	438 562,35 €	448 713,00 €
Total réserve Générale affectée et non affectée	2 550,00 €	2 550,00 €
Total Général	441 112,35 €	451 263,00 €

M. le Maire propose d'approuver l'ensemble de ces subventions aux associations en 2014.

Pendant le débat quelques questions ou demandes d'explication ont été posées, à savoir :

- A propos de la subvention à l'association « Equipe Saint Vincent de Paul » qui se voit attribuer 500 € par la commune, Mme BERRY a souhaité des explications entre le chiffre annoncé au CCAS, a priori 600 €, et la subvention versée de 500 € par la commune.

En réponse, M. Patrick MATHIAS a indiqué que le chiffre était discuté en réunion de CCAS mais que le versement était assuré sur le budget général de la commune et que le montant est donc bien de 500€.

- A propos de « L'académie de la Dombes » une question de M. Patrick BRASSEUR sur le passage de 600 € en 2013 à 250 € en 2014.

La réponse formulée par M. Patrick MATHIAS est que l'association a demandé moins au titre de la subvention 2014 qu'en 2013.

 Mme Isabelle MEGARD aurait souhaité connaître les demandes des associations et de citer le cas de l'association « Saint Guignefort » laquelle avait fait une demande de subvention exceptionnelle qui ne figure pas dans le tableau transmis.

En réponse, M. Patrick MATHIAS indique que les dossiers complets sont étudiés par les membres de la commission qui ont connaissance des demandes, lesquelles « demandes »

22/04/2014 - 5 -

rajoute M. le Maire sont quelques fois ubuesques. Il rajoute que la commission porte également son attention sur les moyens financiers de l'association.

Il cède la parole à Mme Sylvie BIAJOUX laquelle indique que les associations demandent beaucoup plus que ce qu'elles n'obtiennent (+ 25000) et que les dossiers sont étudiés en fonction de critères très divers (nombre d'adhérents dans l'association, documentation des projets dans le dossier, critère financier etc.). Pour ce qui concerne « Saint Guignefort » elle souligne que l'association a également été subventionnée par la Communauté de Communes (5000 €). Mme MEGARD constate que ceci correspondait à un projet précis qui n'a rien à voir avec le fonctionnement de l'association.

M. le Maire cède la parole à Mme Françoise JOYOT laquelle demande si les commissions se sont bien réunies pour l'attribution des subventions 2014 et lesquelles ?

En réponse M. Patrick MATHIAS indique que la commission sports dans laquelle figurait M. Michel RENOUD-GRAPPIN était concernée par l'étude des subventions ainsi que la commission culture où Mme Marie-Hélène LAURENCIN et Mme Mireille GROSCLAUDE figuraient également. Il a été fait remarquer qu'a priori les participantes de la minorité n'avaient pas été convoquées à la commission culture.

M. le Maire cède la parole à M. Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH lequel indique que « le montant total des subventions représente 10 % de la recette des quatre taxes de fiscalité ».

M. le Maire fait observer que la commune possède énormément d'associations par rapport aux autres communes de la même taille (130 environ) alors que par exemple PERONNAS n'a que « 66 associations ». Il indique qu'il n'est donc pas possible de donner des subventions importantes à toutes les associations lesquelles profitent d'ailleurs de l'utilisation des salles gratuitement etc. pour la plupart.

M. le Maire conclut en indiquant qu'il n'est pas possible de subventionner « à porte-monnaie ouvert » et que la hausse de cette année s'explique par l'augmentation de la subvention versée au jumelage (50ème anniversaire).

Sur proposition de M. le Maire, les subventions ont été attribuées à l'unanimité des votants, mais il faut signaler que M. Michel RENOUD-GRAPPIN de l'association France Québec et au DCEN, M. Thierry MORIN Président de l'Union Musicale et M. CURNILLON de la Gaule Châtillonnaise n'ont pas participé respectivement au vote pour ces associations.

<u>Rapport N° 3 : Approbation des budgets primitifs 2014 – Budget Général, Budget annexe</u> assainissement, Budget annexe eau, Budget annexe camping

M. le Maire cède la parole à M. Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH pour la présentation de ces budgets.

22/04/2014 - 6 -

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE : EXERCICE 2014

Le budget de l'exercice 2014 a été élaboré avec :

- 1) La reprise des résultats de l'année 2013, suite au vote du Compte Administratif 2013, à savoir :
- a) un excédent de fonctionnement de 1 570 052,45 € affecté à la section d'investissement (c/1068).
 - b) un déficit de la section d'investissement de 330 858,00 € (c/001).
- 2) un montant de dépenses restant à réaliser au 31 décembre 2013 de 2 189 859,44 € et de 498 150.44 € en recettes.

Comme nous l'avions évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition.

Présentation du Budget Primitif 2014

A) Section de fonctionnement :

1) <u>Dépenses</u>:

<u>DEPENSES</u>		
CHAPITRES	Réalisées 2013	Budget Primitif 2014
011.Charges à caractère général	1 737 885,56	1 879 200,00
012. Charges de personnel	2 529 770,33	2 600 000,00
014. Atténuation de produits	35 446,00	35 000,00
65.Charges de gestion courante	866 673,01	891 300,00
66. Charges financières (intérêts)	400 798,70	517 000,00
67. Charges exceptionnelles	15 176,38	11 000,00
TOTAUX dépenses réelles	5 585 749,98	5 933 500,00
Opérations d'ordre	574 940,62	382 743,66
TOTAUX	6 160 690,60	6 316 243,66

2) Recettes:

RECETTES		
Chapitres	Réalisées en 2013	Budget Primitif 2014
013. Atténuation de charges		
(remboursement sur personnel)	109 307,37	110 000,00
70. Produits des Services	405 404,49	433 000,00
73. Impôts et Taxes	4 645 380,41	4 477 301,00
74. Dotations, subventions,	2 116 258,92	1 966 807,00
75. Produits de gestion	214 688,87	152 000,00
77. Produits exceptionnels	147 254,94	40 000,00
TOTAUX recettes réelles	7 638 295,00	7 179 108,00
Opérations d'ordre	92 448,05	24 648,00
TOTAUX	7 730 743,05	7 203 756,00

Le montant des recettes de fonctionnement, soit 7 203 756,00 €, par rapport aux dépenses 6 316 243,66 €, permet de dégager une somme de 887 512,34 € à virer à la section d'investissement.

22/04/2014 - 7 -

B) Section d'investissement :

Pour couvrir les dépenses d'investissement, la Commune dispose de l'autofinancement, du FCTVA, des taxes d'aménagement, de la dotation aux amortissements, de subventions attendues sur quelques opérations et de l'emprunt.

Des crédits complémentaires s'avèrent indispensables pour couvrir les opérations engagées et qui restent à réaliser :

Opérations d'investissement en cours :

Opérations		Dépenses
233	Electrification Eclaire as Dublic	208 000.00
281	Electrification Eclairage Public Restauration Centre Culturel	30 000.00
411	Halle Sportive stade Europe	30 000.00
426	Zone d'activités	
		15 000.00
464	Révision PLU	4 000.00
478	Espace Bel Air – Escalier travaux	15 000.00
484	Travaux + matériel Gymnases	96 000.00
491	Aménagement Arboretum	14 000.00
493	Travaux + matériel sécurité	19 000.00
498	Nouvelle piscine	2 473 000.00
505	Accessibilité + Conformité	• • • • • • • •
	établissements recevant du Public	20 000.00
513	Halles et Vieux Château	20 000.00
520	Véhicules + matériel Voirie Espaces Verts	67 000.00
525	Valorisation patrimoine bâti	32 000.00
531	Office de Tourisme	10 000.00
533	Aménagement Crèche	21 000.00
535	Programme Voirie 2013	- 44 906.55
536	Cimetière	7 000.00
538	Soutènement mur avenue Ch. de Gaulle	2 000.00
	-	3 038 093.45
Opérations n	<u>ouvelles</u> :	
	Programme Voirie	163 000.00
	Illuminations	10 000.00
	Sol amianté Gendarmerie	10 000.00
	Sanitaires école primaire	45 000.00
	Mission AMO charte qualité façades	14 000.00
	Bissieux	17 000.00
	Informatique	15 000.00
	Mobilier Médiathèque	3 000.00
	Réfection bureau Maire	15 000.00
	Réserves foncières	140 000.00
	-	432 000.00
		+32 000.00
	TOTAL	3 470 093.45

22/04/2014 - 8 -

Les travaux d'investissement s'élèvent à 3 470 093,45 €. A cette somme il faut rajouter le remboursement du capital 985 000,00 € et des cautions 2 000,00 €, ce qui porte le montant des dépenses à 4 457 093,45 €. Il faut également rajouter les restes à réaliser 2 189 859,44 €, le déficit d'investissement 2013 soit 330 858,00 €, et les amortissements sur subventions soit 24 648,00 €. Ce qui donne un total de dépenses de 7 002 458,89 €.

Les recettes d'investissement :

Le montant des subventions d'investissement s'élève à 300 000,00 €, selon la répartition suivante :

Subvention Conseil Général Piscine	150 000,00
Subvention Conseil Régional Piscine	150 000,00
TOTAL:	300 000,00
Taxes d'aménagement	90 000,00
FCTVA	590 000,00
Il convient de rajouter :	
- l'affectation de résultat 2013 :	1 570 052,45
- le virement de la section de fonctionnement	887 512,34
- les amortissements	382 743,66
- les restes à réaliser	498 150,44
- Ventes	684 000,00
Ce qui donne un total de	5 002 458,89

Il convient donc pour équilibrer la section d'investissement d'inscrire un emprunt à hauteur de $2\,000\,000,00\,$ €.

M. le Maire propose de procéder au vote du budget 2014.

M. le Maire ouvre le débat et cède la parole à M. Michel RENOUD-GRAPPIN. Celui-ci fait observer que le vote du budget est l'acte le plus significatif de l'année municipale et indique à l'adresse des conseillers municipaux nouveaux qu'ils commencent par le plat de résistance, dont il souligne qu'il a pris un « coup de froid ».

M. Michel RENOUD-GRAPPIN rappelle qu'il siège depuis 31 ans, que durant cette période, il n'a jamais connu d'évolution négative du budget et que c'est la première fois de son histoire que Châtillon sur Chalaronne entre dans l'aire de la récession. Il souligne que les recettes de fonctionnement diminuent de 520.000 € et que les dépenses réelles de fonctionnement augmentent, elles, de 350.000 € ce qui, dit-il, ne s'est jamais vu au niveau des recettes de fonctionnement.

En matière de produit des impôts locaux, il souligne que la commune perd 120.000 € et que la dégradation la plus importante provient de la cotisation sur la valeur-ajoutée des entreprises (CVAE).

22/04/2014 - 9 -

Pour ce qui concerne la réforme de la taxe professionnelle, il faut constater selon M. Michel RENOUD-GRAPPIN son côté inique qui fait qu'on assiste à un transfert de taxe professionnelle à un transfert de taxe professionnelle de l'entreprise initiale sur les filiales installées sur des lieux moins imposés que la commune siège de l'entreprise qui n'a plus que les nuisances sans en toucher les dividendes.

Il rappelle à M. le Maire que la réforme de la taxe professionnelle avait été accueillie avec enthousiasme par M. CLAYETTE.

Il constate encore en matière de fonctionnement que les dotations de l'état diminuent de 150.000€, ce qui n'est pas nouveau mais qui s'accentuera probablement dans les années futures d'autant plus que les recettes fiscales sont en diminution et que les participations de l'état sont calculées de façon proportionnelle à l'effort fiscal.

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, M. Michel RENOUD-GRAPPIN souligne l'augmentation de $70.000 \in$ des charges de personnel malgré le gel des salaires et souligne également l'importance des frais de réception $(40.000 \in)$ ainsi que la baisse de la subvention au CCAS (10 %).

En bref, il souligne que l'addition de l'augmentation des dépenses et la diminution des recettes fait que la commune dispose de 870.000 € de moins pour abonder l'investissement ou pour rembourser les emprunts.

En matière d'investissement, il souligne que le « boni » dégagé du fonctionnement soit 887.000 € est inférieur au montant du remboursement du capital des emprunts qui culmine à 985.000 €.

M. Michel RENOUD-GRAPPIN indique donc qu'il manque déjà 100.000 € pour rembourser le capital des emprunts, que jamais Châtillon sur Chalaronne n'a connu ce déséquilibre et que la commune entre dans le rouge.

M. Michel RENOUD-GRAPPIN souligne qu'en dehors des opérations d'investissement en cours depuis 2013, la majorité a fait du saupoudrage et de citer le montant de 20.000 € pour l'accessibilité-conformité des ERP alors que le programme de travaux se monte à 500.000 € et 10.000 € pour l'Office de Tourisme alors que le montant des travaux s'élève à 300.000 €.

Le constat est que tous les programmes souffrent de la ligne de 2.500.000 € affectés à la construction du centre aquatique couvert que la commune finance par un emprunt de 2.000.000 et des ventes de biens communaux.

Il constate que le projet de centre nautique mobilise tous les moyens, qu'outre les 2.000.000 d'emprunt de 2014 il faudra encore en emprunter au moins 3.000.000 et que même sur 30 ans les 5.000.000 entraîneront un remboursement de 300.000 € supplémentaires par an alors que le déficit annuel de fonctionnement de la piscine s'élèvera lui à 150.000 € minimum.

M. Michel RENOUD-GRAPPIN prédit un avenir sombre à la commune, que 2014 sera l'année où Châtillon sur Chalaronne « rentre au réfrigérateur » dixit M. Michel RENOUD-GRAPPIN.

Il s'interroge sur le fait de savoir si la commune augmentera les impôts l'an prochain et pour quel prétexte, a priori, par rapport aux baisses des participations de l'état. Mais tout le monde comprendra en fait qu'il s'agira d'une hausse due au projet de piscine.

22/04/2014 - 10 -

En tout état de cause, M. Michel RENOUD-GRAPPIN conclut qu'il écoutera avec attention les explications du Maire parce qu'il souhaiterait être rassuré. Il confirme que la direction prise par la majorité l'inquiète.

M. le Maire cède la parole à M. Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH lequel constate que l'intervention de M. RENOUD-GRAPPIN était très préparée avec beaucoup de chiffres cités et qu'il serait difficile de répondre point par point. Il a rappelé néanmoins les 11 millions d'euros d'endettement de 2008, auxquels il a fallu rajouter 6 millions d'euros qui n'étaient pas "du fait" de la nouvelle majorité de l'époque.

Il a d'autre part indiqué qu'il fallait comparer les recettes du compte administratif 2013 avec celles de 2014 et non pas avec le budget primitif et il a réexpliqué les principes du chapitre 775 relatifs aux recettes de cession de patrimoine.

Pour ce qui concerne les frais de personnel, il a indiqué qu'il fallait défalquer les remboursements des arrêts maladies de longue durée de la totalité des frais de personnel du chapitre 12 pour en avoir le coût exact. Il a également rappelé la charge actuelle du Partenariat Public Privé passé avec Citelum par l'ancienne équipe qui s'élève encore à 208 000€ aujourd'hui. Il a enfin conclu qu'il n'avait pas de leçons à recevoir de l'équipe minoritaire.

En réponse à M. RENOUD-GRAPPIN, M. le Maire indique qu'il s'est réjoui lors de la réforme de la taxe professionnelle puisque l'ancienne n'était pas équitable mais qu'elle a été remplacée par la CVAE qui n'est pas non plus très efficace.

Il confirme que la taxe professionnelle était un impôt « idiot » mais qu'il a été remplacé par un système qui n'est pas fiable et qui déshabille les communes. Il fait remarquer à M. Michel RENOUD-GRAPPIN qu'il faut comparer ce qui est comparable c'est-à-dire qu'il convient de comparer deux budgets primitifs mais non pas un compte administratif de 2013 qui est donc la réalité et un budget primitif où les chiffres ont tendance à être gonflés, ceci pour éviter les décisions modificatives budgétaires.

M. le Maire rappelle qu'en 2007 les recettes fiscales et les dotations de l'état s'élevaient à 5.927.000 € et qu'en 2014 elles s'élèvent à 5.873.000 donc qu'elles sont inférieures à ce qu'elles étaient il y a 7 ans et qu'entre 2013 et 2014 elles ont baissé de 260.000 € environ.

Il constate donc que si les dotations baissent de 260.000 € environ chaque année, la commune se trouvera en proie à de sérieuses difficultés.

Sur le terrain politique, M. le Maire indique que la façon que l'Etat a de priver les collectivités locales de recettes est un scandale, lesquelles collectivités sont très peu endettées. Il rappelle que la commune de Châtillon-sur-Chalaronne fait partie des 11 communes sur les 419 du département de l'Ain qui n'ont pas le droit à une recette de la DTR (Dotation Territoriale Rurale).

M. le Maire cède à nouveau la parole à M. Michel RENOUD-GRAPPIN lequel indique avoir bien compris les mécanismes de transfert des ventes des terrains et notamment ceux de l'article 775. Ces chiffres de vente de terrains figurent en section d'investissement donc globalement ça ne change rien au final.

Il rappelle concernant les investissements de 2007 dont la majorité actuelle avait hérité, qu'il s'agissait d'investissements qui avaient été votés à l'unanimité à l'exception de la station de démanganisation et de déferrisation. A propos de Citelum, M. RENOUD-GRAPPIN a fait valoir

22/04/2014 - 11 -

que dans le coût payé à la société Citelum il s'agissait notamment du remboursement de travaux qui ont été faits dans le cadre de la mise en valeur des bâtiments communaux (les Halles, Mairie, etc.) et qu'il s'agit d'un remboursement de prêt sur 15 ans. Au contraire M. QUIBLIER-SARBACH a indiqué que l'équipe de "l'époque" s'était fait avoir en signant un contrat très compliqué et qu'il faut donc attendre le rapport d'expertise pour savoir ce qui a été réellement réalisé.

M. Michel RENOUD-GRAPPIN indique qu'il ne cherche pas à défendre Citelum puisque son groupe a accepté de voter la proposition du Maire de poursuivre la société Citelum au Tribunal Administratif.

M. le Maire souligne que des travaux de sécurité qui avaient été prévus n'ont pas été en fait réalisés et de citer à titre d'exemple la mise en sécurité des lampadaires du chemin de « Larouche ».

M. le Maire cède la parole à Mme Gisèle BLENET laquelle explique à l'adresse de M. Michel RENOUD-GRAPPIN que le montant de la subvention d'équilibre de l'an dernier de la commune au CCAS s'élevait à 16.500 € et qu'elle est passée à 15.000 € cette année, grâce à l'excédent 2013 qui est venu abonder les recettes du budget primitif 2014. Ainsi il n'y a pas de lien entre la baisse de la subvention d'équilibre communale et le financement de la piscine et que ce ne sont pas 1 500€ qui vont aider à régler la piscine. D'autre part les aides versées aux personnes en difficulté ont été inférieures en 2013 et qu'il y a donc un peu moins de familles en difficulté ces temps ci. En tout état de cause, s'il devait y avoir un besoin en cours d'année, il a été dit en CCAS que la commune serait d'accord pour abonder le budget du CCAS, dixit Mme Gisèle BLENET.

Enfin, elle conclut à l'égard de M. Michel RENOUD-GRAPPIN qu'il est un peu mesquin d'établir un lien entre la baisse de 1.500 € du CCAS et le financement de la piscine.

M. le Maire cède la parole à nouveau à M. Michel RENOUD-GRAPPIN lequel indique qu'il regrette comme le Maire les baisses de recettes mais qu'il pense que c'était prévisible. Il dit ne pas comprendre que c'est au moment des baisses de recettes que la commune envisage de réaliser un centre nautique très coûteux avec des montants faramineux.

M. le Maire clôt le débat et sur sa proposition le budget général est approuvé par 21 voix pour et 6 absentions (M. Guy FORAY, Mme Jacqueline BERRY, M. Patrick BRASSEUR, Mme Françoise JOYOT, M. Michel RENOUD-GRAPPIN, Mme Isabelle MEGARD) en section de fonctionnement, ainsi que par 21 voix pour et 6 voix contre (M. Guy FORAY, Mme Jacqueline BERRY, M. Patrick BRASSEUR, Mme Françoise JOYOT, M. Michel RENOUD-GRAPPIN, Mme Isabelle MEGARD) en section d'investissement.

M. le Maire cède la parole à M. LAMUR lequel indique que les recettes de fiscalité et notamment la CVAE sont en baisse générale dans toutes les communes de même que la dotation globale de fonctionnement est en baisse également un peu partout.

22/04/2014 - 12 -

<u>APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2014 – BUDGET ANNEXE DE</u> L'ASSAINISSEMENT

M. le Maire cède la parole à M. Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH pour la présentation détaillée.

Le budget de l'exercice 2014 a été établi avec :

La reprise des résultats de l'exercice 2013, suite au vote du Compte Administratif 2013, à savoir :

- a) un excédent d'exploitation de 520 423,20 € inscrit au compte 002,
- b) un excédent d'investissement de 152 849,47 € inscrit au compte 001.

Le montant des dépenses restant à réaliser au 31 décembre 2013 s'élève à 143 948,76 € et à 87 833,00 € en recettes.

Le montant du capital restant dû de la dette au 1^{er} janvier 2014 s'élève à 578 058,49 €. Le montant des dépenses d'exploitation s'élève à 408 324,28 €. Les recettes d'exploitation s'élèvent à 392 357,99 €. Compte tenu de l'excédent de fonctionnement reporté, le total des recettes d'exploitation s'élève à 912 781,19 €.

Pour ce qui concerne la section d'investissement, nous inscrivons les sommes suivantes :

- opération 72 : travaux divers : 40 000,00 €
- opération 74 : assainissement av. Charles de Gaulle : 180 000,00 €
- opération 75 : étude faisabilité station épuration : 30 000,00 €
- M. le Maire propose de procéder au vote du budget assainissement 2014.

M. le Maire rajoute que la commune est peu endettée pour l'instant sur ce budget et qu'il est envisagé dans les conclusions du schéma directeur d'assainissement de réaliser une nouvelle station d'épuration avec des travaux importants dont le coût pourrait s'élever à (9.000.000 € dans les 20 ans à venir).

Pour l'heure, la commune a engagé des travaux sur l'avenue Charles de Gaulle en assainissement et en eaux pluviales (2 mois de travaux sont prévus en juin et juillet où il faudra donc fermer la route et organiser une circulation alternée).

Sur proposition de M. le Maire ce budget est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2014 – BUDGET DE L'EAU

- M. le Maire cède la parole à M. Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH qui rappelle que le budget de l'exercice 2014 a été élaboré avec :
 - 2) la reprise des résultats de l'exercice 2013, suite au vote du Compte Administratif 2013, à savoir :

22/04/2014 - 13 -

- a) un excédent de fonctionnement de 554 650,25 €, inscrit au compte 002 pour un montant de 259 928,78 €, et au compte 1068 pour 294 721,47 €.
- b) un excédent d'investissement de 318 586,41 € inscrit au compte 001.
- 3) le montant des dépenses d'investissement restant à réaliser au 31 décembre 2013 s'élève à 734 801,45 € et à 121 493,57 € pour les recettes restant à réaliser.

Le montant des dépenses d'exploitation s'élève à 95 014,05 €. Les recettes d'exploitation s'élèvent à 210 615,31 €. Compte tenu de l'excédent d'exploitation reporté, le total des recettes d'exploitation s'élève à 470 544,09 €.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, nous inscrivons les sommes suivantes :

- Alarmes relevés compteurs : 15 000 €
- Reprise surpresseur : 30 000 €.

M. le Maire propose de procéder au vote du budget eau 2014.

M. le Maire ouvre le débat et cède la parole à M. Guy FORAY lequel souhaite savoir quel est l'impact du coût de la télé-relève et si la participation du budget à cette nouvelle prestation est annuelle.

En réponse M. le Maire indique que la participation de 15.000 € à la télé-relève est annuelle et doit être versée jusqu'à la fin de la DSP soit jusqu'en 2019.

M. le Maire souligne enfin que les travaux de l'avenue Charles de Gaulle comprendront également les changements de branchement au plomb que la commune souhaite réaliser chaque année 2 à 3 % de remise en état de ses réseaux pour un montant annuel d'environ 200 à 250.000 €/an.

M. le Maire cède la parole à M. Michel RENOUD-GRAPPIN lequel fait un commentaire sur l'eau en disant que le budget de l'eau est depuis des années très excédentaire mais que les installations vieillissent et que la consommation des ménages diminue par civisme. De ce fait, les excédents ne s'étoffent plus et il convient donc d'être vigilant surtout si l'on veut réinvestir pour le remplacement des réseaux.

M. le Maire souligne le caractère pertinent de la remarque et confirme que la commune réalise(ra) environ 3 % de remplacement de réseau.

Sur sa proposition, le budget de l'eau est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2014 – BUDGET DU CAMPING

M. le Maire cède la parole à M. Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH.

Le budget de l'exercice 2014 a été élaboré avec la reprise des résultats de l'exercice 2013, suite au vote du Compte Administratif 2013, à savoir :

- a) un excédent de fonctionnement de 25 993,81 € affecté au compte 1068
- b) un déficit d'investissement de 21 440,94 € au compte 001.

22/04/2014 - 14 -

Le montant du capital restant dû au 1^{er} janvier 2014 s'élève à 66 587,26 €. Le montant des dépenses restant à réaliser au 31 décembre 2013 s'élève à 7 879,65 €.

Une somme de 3 700,00 € est rajoutée à l'opération 55 (travaux divers) afin de financer un équipement complémentaire pour les HLL.

Une subvention de 22 200,00 € émanant du budget général est nécessaire pour équilibrer le budget.

M. le Maire propose de procéder au vote du budget camping 2014.

M. le Maire cède à la parole à M. Michel RENOUD-GRAPPIN lequel indique que la commune est « optimiste » parce qu'avec la suppression de la piscine pour cette année, il est possible que les entrées soient moins importantes que l'an dernier.

En réponse, M. le Maire rappelle qu'en 2013 le temps avait été exécrable et qu'avec les nouveaux gérants qui sont connus puisque présents pour la deuxième année, les recettes ne devraient pas trop en souffrir d'autant que le camping de Vonnas n'a que 80 places disponibles et que celui de Villars a beaucoup augmenté ses tarifs, donc la commune de Châtillon sur Chalaronne a une carte à jouer en 2014.

M. le Maire cède la parole à Mme Fabienne BAS qui confirme que les réservations sont au même niveau qu'en 2013 et que seuls 5 résidents ont décidé de ne pas revenir au camping en 2014. Elle souligne également que par suite de l'absence de piscine, la commune a décidé un retrait volontaire de ses annonces dans les guides et que la publicité reprendra donc lors de l'ouverture de la piscine.

Sur proposition de M. le Maire le budget est approuvé à l'unanimité.

<u>Rapport N° 4 : Halle sportive : Avenant N°1 au marché SOCAP pour le lot n°13 – Espaces verts : Approbation</u>

M. le Maire cède la parole à M. Philippe PERREAULT lequel indique que dans le cadre de la construction de la halle sportive, il vous est proposé de passer un avenant n°1 avec la Société SOCAP de Châtillon-sur-Chalaronne pour le lot n°13 Espaces Verts. Cet avenant est un avenant en moins value pour des travaux non effectués mais également pour des travaux qui seront différés à cause du chantier du collège et qu'il est inutile de réaliser à l'heure actuelle.

Le montant du marché initial s'élevait à 22 143,51 € H.T. Le montant de l'avenant n°1 s'élève à moins 6 357,50 € H.T. soit 28,71% d'écart introduit par l'avenant ce qui amène un montant du marché à l'heure actuelle de 15 786,01 € H.T. Compte tenu de l'écart de moins 28,71 % par rapport au marché initial, il est donc obligatoire de passer cet avenant en commission d'appel d'offre ce qui a été fait le vendredi 18 avril 2014.

M. le Maire propose donc d'approuver cet avenant d'un montant de $-6\,357,50 \in H.T.$ et de m'autoriser à le signer.

22/04/2014 - 15 -

Sur proposition de M. le Maire l'avenant SOCAP est approuvé à l'unanimité (Mme SOUPE, concernée, est sortie de la salle pendant la présentation et le vote de cette question).

Rapport N° 5 : Commission communale des impôts directs : désignation de 16 membres titulaires et de 16 suppléants en vue de la constitution de la CCID : Approbation

M. le Maire indique que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune il est institué une commission communale des impôts directs composé du Maire ou de son adjoint délégué et de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Le conseil municipal doit donc désigner le double des membres titulaires et suppléants du nombre requis donc 2 fois 16 personnes dont vous trouverez la liste ci-joint en annexe, cette liste sera transmise ensuite à la direction générale des finances qui choisira "in fine" les 8 membres titulaires et les 8 membres suppléants dont 1 membre titulaire et suppléant d'une commune voisine à celle de Châtillon.

Le rôle de ces commissaires est de participer à la réunion annuelle de classement des propriétés ayant fait l'objet d'un permis de construire ou de travaux de réhabilitation (changement de destination des surfaces) afin d'établir un classement dans les catégories prévues par les services fiscaux afin de percevoir les taxes d'habitation et de foncier bâti et non bâti.

A l'issue de la présentation, M. Patrick BRASSEUR a souhaité savoir pour information comment étaient choisies les personnes de la liste ?

En réponse M. le Maire indique qu'il s'agit de personnes connaissant bien la commune et d'autre part que c'est le résultat d'une mise à jour de la liste précédente.

M. le Maire cède la parole également à M. Michel RENOUD-GRAPPIN lequel propose la candidature de Mme Marie-Hélène LAURENCIN au cas où il y ait un désistement.

Sur proposition de M. le Maire, la composition de la CCID est approuvée à l'unanimité.

Rapport N° 6: Informations du Maire

- Pôle Emploi : 223 demandeurs d'emploi figurent sur la liste du mois d'avril dont 118 hommes, 105 femmes et 174 indemnisés ;
- Cérémonie du 8 mai : elle se déroulera le 8 à 11 heures pour le défilé et le pot sera organisé au centre culturel puisque le bâtiment des halles est déjà réservé ;
- Conseil communautaire : élection du président et des vice-présidents au conseil de communauté se déroulera le 24 avril à 20 heures 30 ;

Au sujet de l'élection du président, M. le Maire indique que Châtillon-sur-Chalaronne présentera un candidat en l'occurrence M. Patrick MATHIAS. Il souhaite savoir si les élus du groupe Guy FORAY voteront pour la candidature de M. MATHIAS et si ils voteront pour ou contre Châtillon, qui, d'après M. le Maire doit assumer ses responsabilités de ville centre et prendre toute sa place au sein de la communauté de Communes.

22/04/2014 - 16 -

Il souhaite par ailleurs que la Communauté de Communes soit un lieu de convivialité et de construction pour l'avenir du territoire.

M. le Maire cède la parole à M. Guy FORAY lequel indique qu'il a toujours défendu les intérêts de la commune au sein de la communauté et qu'il n'a jamais failli mais que pour ce qui est du vote pour le Président, il indique qu'il ne suivra pas la proposition de M. le Maire d'élire M. MATHIAS. Il indique qu'il ignore quel sera l'autre candidat et qu'il n'a pas été démarché pour occuper quelque poste que ce soit.

M. le Maire cède la parole à M. QUIBLIER-SARBACH lequel indique que dans le cas contraire il aurait voté pour M. RENOUD-GRAPPIN alors qu'il lui est opposé. Il pense que la ville centre doit avoir le poste de Président à l'instar de la Communauté d'Agglomération du Grand Lyon ou de la CAVIL à Villefranche.

M. le Maire cède la parole à M. Patrick MATHIAS lequel indique qu'il est important que la Communauté de Communes de Châtillon soit présente au sein de la Communauté de Communes de façon prégnante pour en faire rejaillir le dynamisme et l'énergie; il rappelle que Châtillon représente un tiers de la population sur les 15 000 habitants au total et que les Châtillonnais attendent un signe fort de la part de leurs élus.

Enfin, M. le Maire cède à nouveau la parole à M. Guy FORAY qui fait le constat qu'au cours de la mandature précédente, le bilan de la Communauté de Communes présidée par M. MORANDAS a été excellent grâce à l'ensemble du travail des élus y compris celui de M. MATHIAS et de M. le Maire. Il rappelle enfin à l'adresse de M. MATHIAS que le poste de Président se mérite et qu'il faut savoir se faire aimer et accepter par les autres collègues élus des autres Communes.

Rapport N° 7: Informations des adjoints

A) M. Patrick MATHIAS:

- Farfouille du Sou des écoles : elle se déroulera le 4 mai ;
- 9 mai : réunion de trike, ce sont des engins à trois roues qui seront en démonstration sous les halles ;
- 11 mai : concentration de voitures anciennes également dans le centre et sous les halles ;
- 17 mai : nuit européenne des musées au musée tradition et vie ;
- Festival de théâtre amateur du 28 mai au 1^{er} juin à la salle l'Etoile et au centre culturel.
- B) M. Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH demande à M. le Maire que dans les comptes rendus de conseils municipaux, à compter de celui-ci ses propos soient retranscrits intégralement ou ne soient pas retranscrits du tout, sachant qu'un compte rendu est forcément un résumé qui ne reprend pas la totalité des propos.

C) M. Guy MONTRADE:

- Foire économique de Châtillon : 26 et 27 avril prochain avec le repas des Allemands au Commerce le samedi soir ;
- Puces couturières : elles se dérouleront le 27 à l'espace Bel Air ;
- 28 avril et 5 mai : course hippique ;
- 10 mai : rallye des étangs organisé par le cercle cycliste châtillonnais.

22/04/2014 - 17 -

D) Mme Sylvie BIAJOUX

- 24 avril : repas de printemps de l'Age d'Or à l'espace Bel Air ;
- 29 avril : loto du rugby organisé par le Rugby Club de Châtillon/Trévoux à l'espace Bel Air.

M. le Maire s'excuse de ne pouvoir être présent à l'inauguration de la foire pour des raisons de planning surchargé.

M. le Maire indique que la prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le lundi 12 mai 2014.

Monsieur le Maire clôt la séance et remercie le public, les membres du conseil, la presse à savoir Mme Annie MONNIER pour la Voix de l'Ain, de M. Paul VACHERESSE pour le Progrès, ainsi que les agents des services municipaux Mme Chrystel BUIRET responsable de la police municipale, Mme Marylise LENOUVEL, responsable du cabinet, Mme Fabienne FLORIT, chargée de communication, Mme Marlène DOIDY responsable des finances et du personnel et M. Georges MOREL, directeur général des services.

Pour extrait certifié conforme, LE MAIRE

22/04/2014 - 18 -